

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D16_2022

Séance du 27.01.2022 – Convocation du 19.01.2022

Compte rendu affiché le 04.02.2022

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Nicole MESSEGUE

Présents

Éric BELLOT, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Florence GAGNEUR, Yves ARTETA, Kamal DJEMAA, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Alain LABAT, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MESSAÏ, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Eva ARTETA-CRISTIN par Éric BELLOT ; Odile BALTHAZARD par Anne MOREL ; Jérôme JARDIN par Séverine DEJOUX ; Isabelle BOGAS par Vincent ALAMERCERY ; Gérard PLAISANTIN par Kamal DJEMAA ; Guillemette par Gisèle COIN ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Absents

Leïla BEN MAHFOUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Exprimés	27

Objet : Vœu relatif à la révision de la gouvernance métropolitaine (non adopté)

Le Conseil Municipal,

- VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU le vœu relatif à la révision de la gouvernance métropolitaine intitulé "Pour une Métropole des communes et des citoyens" proposé par Madame Gisèle COIN, Conseillère Municipale,
- CONSIDERANT, après débats et mise aux voix, que ce vœu a reçu 3 voix pour, 24 voix contre et 1 abstention,

DECIDE

- **DE NE PAS ADOPTER** le vœu relatif à la révision de la gouvernance métropolitaine intitulé "Pour une Métropole des communes et des citoyens" proposé par Madame Gisèle COIN, Conseillère Municipale.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 janvier 2022

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/02/2022

- Publication ou affichage le 01/02/2022

Eric BELLOT, Maire.

